



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} octobre 2015

Le premier octobre deux mille quinze, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Vendôme, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 1^{er} septembre 2015.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Carole CANETTE ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Isabelle MAINCION ; Madame Monique RAYNAUD

L'Etat :

Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Monsieur Claude CADET ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Julie GERMAIN ; Monsieur Simon LEGUERE ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Madame Dominique VEAUTE

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Yann BOURSEGUIN ; Madame Clémence DAUPHIN ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Sylvie LE CLECH ; Madame Chantal REBOUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Martine RICO, représentant du CESER ; Monsieur Yvan SYTNIK, directeur de la culture à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre, cinéma, audiovisuel, FRAC à la direction de la culture de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Stéphane CLEMOT, Trésorier de Château-Renault ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission auprès de la direction à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 22 (dont sept pouvoirs)

PARTICIPATION DE L'AGENCE A LA RENOVATION DES LOCAUX DE CHATEAU-RENAULT SUITE AU DEPART DE LA RESIDENCE D'ANIMATION

Délibération 31-2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Comme évoqué dès la fusion de Livre au Centre et de Centre Images, puis au moment du vote du budget primitif 2015, l'agence Ciclic doit finaliser l'intégration des agents de Livre au Centre par leur installation définitive dans les locaux de Château-Renault, dans la partie auparavant occupée par la résidence d'animation. Ces agents occupent actuellement des espaces réaménagés temporairement dans les locaux de Château-Renault.

Comme cela fût le cas en 2013 pour la rénovation du bâtiment le plus ancien de Château-Renault, l'agence Ciclic sollicite la mairie de Château-Renault pour la conduite et la réalisation de travaux de rénovation de la partie auparavant occupée par la résidence d'animation. Certains travaux peuvent en effet être effectués en régie par les services techniques de la commune.

Des échanges ont été engagés avec la mairie de Château-Renault début 2015 quant aux modalités de rénovation du bâtiment principal de Château-Renault.

Les travaux envisagés dès cette fin d'année 2015 sont relativement conséquents (menuiseries extérieures, électricité, aménagement intérieur) puisqu'il s'agit de rénover une partie du bâtiment non intégrée aux travaux de rénovation générale du site menée en 2004.

La mairie de Château-Renault a informé Ciclic de difficultés financières et interroge fortement la participation de l'agence aux travaux.

.../...

La dernière estimation du montant des travaux atteint 55 000 € HT. Le calendrier des travaux reste à finaliser avec la mairie de Château-Renault.

A ce jour, l'estimation détaillée est la suivante :

- Menuiserie extérieure : 24 000 € HT
- Electricité : 16 000 € HT
- Chauffage – Climatisation : 2 000 € HT
- Aménagements intérieurs : 13 000 € HT

L'agence Ciclic propose de prendre en charge les travaux relatifs à l'électricité avec un maximum de 20 000 € TTC. Cette prise en charge se justifie par la nature des travaux électriques spécifiques aux besoins de l'agence.

Suite à des échanges avec l'agent comptable de Ciclic, Trésorier de Château-Renault, la seule solution pour que cet effort financier impacte la section d'investissement de Ciclic est le versement d'une subvention d'équipement à la Ville de Château-Renault (subvention amortissable sur 15 ans) dans le cadre d'un accord conventionnel.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver cette convention ;
- d'autoriser le directeur général de Ciclic à signer ce document.

Votants : 22

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Directeur Général de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel

Pour expédition conforme,

Philippe GERMAIN

